



COMHAFAT/COMHAFAT



**ACECOR**

## Conférence

# "Libérer le plein potentiel du secteur de la pêche dans le cadre d'une économie bleue durable"



27 janvier 2022

## RAPPORT

## I. NOTE D'INTRODUCTION

L'économie des océans et des autres masses d'eau du monde, également connue sous le nom d'"économie bleue" (BE), est devenue une partie très importante du discours mondial sur le progrès économique et la conservation des ressources naturelles. Le concept d'économie bleue a été introduit pour la première fois lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 2012. Le concept vise à améliorer le bien-être humain par la croissance économique, l'inclusion sociale et l'amélioration des moyens de subsistance tout en améliorant la durabilité environnementale des océans et zones côtières<sup>1</sup>.

Même si le concept de BE devient plus clair pour de nombreux pays, les pays avancés s'adaptant rapidement à ses principes, les pays en développement commencent tout juste à chercher des points d'entrée pour son application pratique et donc à s'imprégner du concept à un rythme beaucoup plus lent. En particulier, les pays africains font partie de ceux dont l'adoption du concept d'économie bleue dans son ensemble est lente, car une croissance bleue durable en Afrique semble actuellement inaccessible<sup>2</sup>. La situation devient encore plus incertaine face aux défis sans précédent posés par la nouvelle pandémie de coronavirus (COVID-19) et ses implications socio-économiques sur les secteurs de l'économie bleue à travers le monde.

Avec 70 % des pays du continent ayant des littoraux territoriaux et de vastes zones de zones économiques exclusives (ZEE), l'Afrique figure parmi les continents les plus dotés du monde en ressources océaniques encore largement inexploitées pour le développement économique<sup>3</sup>. La longueur totale de Le littoral africain s'étend sur quelque 30 500 km, ce qui rend le domaine maritime africain extrêmement important pour des raisons commerciales, environnementales, de développement et de sécurité. Il y a 38 pays côtiers et 06 îles d'Afrique dont l'industrie maritime est estimée à 1 000 milliards de dollars américains par an. 4. Plus de 90 % des importations et des exportations de l'Afrique sont effectuées par voie maritime et certaines des portes d'entrée les plus stratégiques pour le commerce international se trouvent en Afrique, ce qui souligne l'importance géopolitique de la région. Les zones maritimes sous la juridiction de l'Afrique totalisent environ 13 millions de kilomètres carrés, y compris les mers territoriales et environ 6,5 millions de kilomètres carrés de plateau continental<sup>5</sup>.

L'économie bleue dans le contexte africain englobe l'environnement aquatique couvrant les espaces intérieurs et marins. Ceux-ci incluent les océans, les mers, les côtes, les lacs, les rivières et les eaux souterraines bordant le continent. Il englobe une gamme de secteurs productifs, notamment la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie, la bio-prospection, l'exploitation minière sous-marine et les activités connexes.<sup>6</sup>

Bien qu'il soit noté que l'Afrique a un énorme potentiel pour une économie bleue dynamique, l'exploration durable des mers africaines est entravée par des efforts limités de renforcement

---

<sup>1</sup> Banque mondiale et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2017. Le potentiel de l'économie bleue : accroître les avantages à long terme de l'utilisation durable des ressources marines pour les petits États insulaires en développement et les pays côtiers les moins avancés. Banque mondiale, Washington DC

<sup>2</sup><https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2020.00586/full>

<sup>3</sup>[https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/03056244.2020.1853517?casa\\_token=eVu7SSqX6y8AAAAA:sd6wOa8CmSSgOlnBxBzTD6ZmxGDwjN1pkBRPe6BSxV53xd0yxv0u9r0qsGq6aAZc87](https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/03056244.2020.1853517?casa_token=eVu7SSqX6y8AAAAA:sd6wOa8CmSSgOlnBxBzTD6ZmxGDwjN1pkBRPe6BSxV53xd0yxv0u9r0qsGq6aAZc87)

<sup>4</sup><https://theconversation.com/review-of-nine-african-blue-economy-projects-shows-what-works-and-what-doesnt-143841>

<sup>5</sup><https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/30130/AfricasBlueEconomy.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

<sup>6</sup>[https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Africa%27s\\_Blue\\_Economy\\_A\\_policy\\_handbook.pdf](https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Africa%27s_Blue_Economy_A_policy_handbook.pdf)

des capacités et de formation ainsi que des activités de recherche et développement (R&D) et des capacités technologiques inadéquates, combinés à des investissements insuffisants dans les secteurs EB.

Le sous-secteur de la pêche de l'Afrique est considéré comme l'un des plus importants car il a produit certaines des actions de l'EB les plus réussies à ce jour en fournissant de la nutrition et des moyens de subsistance, ce qui se traduit par des gains économiques. La pêche et l'aquaculture fournissent de la nourriture et emploient environ 820 millions de personnes dans le monde, la majorité d'entre elles venant de pays en développement (y compris l'Afrique subsaharienne). Environ 200 millions de personnes en Afrique tirent des protéines de haute qualité et à faible coût du poisson.<sup>7</sup> En 2011, la pêche et l'aquaculture ont directement contribué pour environ 24 milliards de dollars à l'économie africaine, ce qui représente 1,3 % du PIB africain total. Le secteur emploie plus de 12 millions de personnes (58 % dans la pêche et 42 % dans le secteur de la transformation). Le poisson représentait 17 % du total des protéines animales et 7 % de toutes les protéines consommées dans le monde en 2017 et le taux de consommation de poisson est passé à 3,1 % entre 1961 et 2017. La consommation de poisson par habitant en Afrique subsaharienne s'élève à 8,9 kg, celle de certains pays étant bien supérieure à la moyenne mondiale de 18,9 kg, notamment le Ghana (25 kg) et la Gambie (28,3 kg). Avec l'aquaculture, le secteur de la pêche emploie environ 820 millions de personnes dans le monde, dont la majorité vient des pays en développement (y compris l'Afrique subsaharienne).

Selon la Banque mondiale et les Nations Unies, le secteur de la pêche va au-delà de la simple extraction des ressources marines vivantes ; il englobe la production de poisson, la transformation, la fabrication de filets et d'engins, la production et la fourniture d'autres biens et services tels que la construction de bateaux, l'entretien, la fabrication d'équipements de transformation du poisson, l'emballage, la commercialisation et la distribution.

Cependant, les ressources halieutiques et leurs environnements de soutien ont été soumis à une pression immense des activités de pêche et d'autres facteurs de stress anthropiques et naturels. Les environnements marins et côtiers souffrent en permanence de la pollution, du développement côtier et du changement climatique. La surcapacité ainsi que la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN) et les méthodes de pêche destructrices sont assez répandues dans les eaux territoriales des États côtiers du continent. Le secteur de la pêche dans la plupart des pays africains est en surcapacité en raison de l'introduction de subventions néfastes sur les intrants de pêche par les gouvernements. En conséquence, on s'attend à ce que la consommation de poisson par habitant en Afrique passe de 10 kg en 2018 à 9,8 kg en 2030. De même, si des mesures correctives ne sont pas prises rapidement et au rythme actuel, plusieurs pêcheries sont vouées à s'effondrer tôt ou tard. .

***L'économie bleue offre au continent une opportunité d'alléger les pressions grâce au développement d'une pêche durable.***

Le continent n'en est encore qu'aux premiers stades de développement de son *économie bleue*. Il a encore un vaste potentiel inexploité - tourisme, transport, construction navale, énergie, bio-prospection et exploitation minière sous-marine - ***mais la pêche reste un secteur extrêmement important qui pourrait servir de point d'entrée pour le développement ultérieur***

---

<sup>7</sup><https://www.mdpi.com/2071-1050/11/6/1636/pdf>

*d'autres activités de l'économie bleue ajoutant valeur à la création d'emplois et à la croissance économique.* L'adoption d'outils de gestion des écosystèmes, en particulier la planification spatiale marine et la mise en œuvre effective des plans spatiaux marins favoriseront une économie bleue forte sur le continent africain.

Une action délibérée et cohérente est nécessaire pour les interventions de l'économie *bleue* dans le secteur de la pêche en Afrique afin de créer plus d'emplois, d'assurer la sécurité alimentaire et de protéger les océans pour les générations futures. Ces actions devront s'appuyer sur des cadres politiques continentaux et mondiaux tels que la Stratégie maritime intégrée africaine 2050 de l'UA (AU 2050 AIMS) et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Le Manuel des politiques de l'économie bleue pour l'Afrique fournit un bon point d'entrée pour une pêche durable dans le contexte de l'économie bleue en Afrique, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

En contribuant à ces efforts pour le développement du secteur de la pêche du continent, dans le cadre d'une Economie Bleue durable, vient l'organisation de cette Conférence organisée par la COMHAFAT en collaboration avec le Centre de Gestion Côtière (CCM) - Africa Center of Excellence en résilience psychologique côtière (ACECoR), Université de Cape Coast, Ghana.

Sous le titre de « *Déverrouillage le plein potentiel du secteur de la pêche et la promesse d'une économie bleue durable* », cette rencontre est l'occasion de délibérer sur les perspectives de développement d'une économie bleue et de définir des trajectoires pour développer durablement le secteur de la pêche de la région.

- **Objectif principal:**

Le développement du secteur de la pêche dans le cadre de l'économie bleue durable dans la région

- **Objectifs spécifiques :**

- Place et rôle de la pêche dans l'économie bleue des pays africains de la façade atlantique ;
- Sensibilisation à la promotion de l'économie bleue durable avec un accent particulier sur le secteur de la pêche ;
- Identification des enjeux et opportunités liés à l'exploitation durable du potentiel de la pêche dans le cadre de l'Economie Bleue dans la Région ;
- Amélioration de la gouvernance maritime à travers les concepts de conservation et d'utilisation durable des ressources halieutiques et la gestion des conflits avec les autres composantes de l'économie bleue ;
- Identification de mécanismes de coordination institutionnelle pour harmoniser les activités de pêche avec d'autres domaines de l'économie bleue ; et,
- Mise en lumière des meilleures pratiques en matière de développement de la pêche et sa participation à l'économie bleue.

- **Résultats attendus :**

A l'issue de la Conférence, les résultats suivants devraient être atteints :

- Les participants auront compris le concept de l'économie bleue, ses cadres juridiques et institutionnels et les perspectives et enjeux liés à son développement ;
- Appropriation par les participants des séquences et étapes d'élaboration d'une politique d'Economie Bleue ;

- Les contraintes et les opportunités pour le développement des activités basées sur l'amont et l'aval de la chaîne de valeur de la pêche dans la région auraient été identifiées et discutées ;
- Les opportunités d'harmonisation des secteurs de l'économie bleue, ainsi que des opérations institutionnelles et des instruments internationaux auraient été explorées ; et,
- Des pistes pour domestiquer les instruments internationaux sur le développement de stratégies de pêche durable dans le cadre d'une Economie Bleue auraient été identifiées et proposées pour leur application.

- **Déroulement de la Conférence**

La conférence abordera successivement:

- Sensibilisation à l'économie bleue, notamment dans le domaine de la pêche ;
- Rappel des principales initiatives africaines liées au développement d'une Economie Bleue ;
- Les meilleures pratiques en matière de développement de la pêche et sa participation à l'économie bleue à l'échelle industrielle et artisanale ;
- Introduction à la mise en place de mécanismes de coordination institutionnelle, politique et juridique pour harmoniser les activités de pêche avec d'autres domaines de l'économie bleue.

## II. INTRODUCTION

1. Le 27 janvier 2021, une conférence s'est tenue virtuellement sous le thème " *Libérer le plein potentiel du secteur de la pêche dans le cadre d'une économie bleue durable*".
2. Organisé par COMHAFAT en collaboration avec Centre de gestion côtière (CCM) - Centre d'excellence africain pour la résilience côtière (ACECoR), Université de Cape Coast, Ghana.
3. Assistaient à cette réunion, les représentants :
  - Des États membres suivants : **Angola, Bénin, Cameroun Côte d'Ivoire, RDC, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé, Sénégal et Togo**
  - Organisations régionales et sous régionales : **UA-BIRA, CEDEAO, FCWC, CO-PACE, COREP, CSRP, INFOPECHE, LDAC, Bureau régional de la FAO pour l'Afrique**
  - De la société civile : **ADEPA, CAOPA, OMPDA et TRY Oyster Women's Association**
  - Représentant de **l'Ambassade du Japon à RABAT**
  - La Commission des pêches et le Ministère du développement des pêches et de l'aquaculture du Ghana et l'Agence de protection de l'environnement, Ghana.
  - Des réseaux et Universités : **REFMA, Université de Cape Coast, Ghana**
  - Des experts et des personnes ressources ont également pris part aux travaux de cette réunion.
4. La liste des participants est donnée en **Annexe I**.

## III. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

5. Dans son allocution d'introduction, **M. Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, au nom de **M. Sidi Tiémoko TOURE**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire et Président de la COMHAFAT, a souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé sa gratitude aux personnes ressources pour leur disponibilité et pour leurs précieuses contributions.
6. Il a souligné que cette conférence en ligne remplace celle sur le même thème qui devait avoir lieu à Marrakech en décembre 2021, et qui a malheureusement été annulée au dernier moment, suite à la décision des autorités marocaines de suspendre les liaisons aériennes, suite à l'apparition de la variante Omicron.
7. Il a ensuite mentionné que l'économie bleue est un levier de développement économique et social particulièrement prometteur pour le Continent. Il peut fournir une grande traction et des avantages concrets pour les personnes. Elle s'appuie sur des ressources plus durables, mais aussi plus fragiles, confrontées à la surexploitation et à l'effondrement de la biodiversité. L'immense potentiel offert par les mers et les océans présente donc à la fois des défis et d'énormes opportunités pour le développement social et économique du continent.
8. **M. BENABBOU** a souligné qu'en organisant cette conférence, l'ambition est de se focaliser sur la question centrale de savoir comment concilier la nécessité de continuer à exploiter et profiter des ressources halieutiques dans les eaux de la région et l'obligation de pêcher de manière responsable, dans le cadre du plein respect de l'environnement et des exigences posées par le changement climatique et la durabilité d'une économie bleue.
9. Il a conclu que les experts mettront donc non seulement en évidence les opportunités et les défis auxquels les pays et la région sont confrontés en ce qui concerne leurs ressources aquatiques, mais aussi l'occasion de réfléchir aux réponses politiques et institutionnelles appropriées à apporter.

10. Il a terminé son allocution d'introduction en réitérant ses remerciements à l'ensemble des partenaires de la COMHAFAT, menés par l'OFCE, qui ont permis la tenue de cette rencontre. ( **Annexe II** )
11. Prenant la parole, **Prof. Denis Worlanyo AHETO** du Centre d'Excellence Africain pour la Résilience Côtière a souhaité la bienvenue aux représentants des organisations régionales de pêche ainsi qu'aux représentants des États membres de la COMHAFAT.
12. Il en a profité pour réitérer ses remerciements aux personnes ressources pour leur précieuse contribution à cette importante rencontre.
13. Il a renouvelé la disponibilité de son centre à collaborer avec la COMHAFAT dans le cadre de l'économie bleue ainsi que sur d'autres questions telles que le partage d'informations et d'expertise.
14. Enfin il a félicité son équipe et l'équipe COMHAFAT pour la bonne préparation de l'événement et a souhaité un plein succès à cette conférence.

#### **IV. ORDRE DU JOUR**

15. L'ordre du jour est discuté et adopté à l'unanimité (**Annexe III**).

#### **V. CONDUITE DES TRAVAUX**

16. La séance du matin a été animée par **Mme. IVY SERWAA GYIMAH AKUOKO de l'ACECoR** tandis que la séance de l'après-midi était confiée à **M. Abdennaji LAAMRICH** de la COMHAFAT.

17. **Présentation1 : Le concept, les outils et les piliers de l'Economie Bleue, M. Abdennaji LAAMRICH (COMHAFAT)**

**Biographie :** **M. Abennaji LAAMRICH** a obtenu une Licence en Relations Internationales à l'Université de Droit de Marrakech (Maroc) en 1983, ainsi qu'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Droit International à l'Université Paris Sorbonne en 1985. Il a ensuite rejoint le Ministère de la Pêche Maritime et Marine Marchande en tant qu'Inspecteur de la Marine. En 1988, il a été admis à l'Université Maritime Mondiale en Suède où il a obtenu un Master en administration maritime générale.

En 1990, il est promu administrateur des affaires maritimes chargé de la coopération avec les organisations internationales.

En tant qu'administrateur principal des affaires maritimes, il a été nommé en 1999 conseiller au cabinet du ministre chargé des relations publiques.

En 2003, il obtient un MBA à l'Anglia Polytechnic University de Cambridge.

Actuellement il est Chef du Département de la coopération et des systèmes d'information de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT), qui travaille à promouvoir et à renforcer la coopération régionale en matière de développement de la pêche.

Il a bénéficié de plusieurs sessions de formation organisées par différentes institutions internationales telles que le PNUD (administration maritime), la JICA (protection de l'environnement marin), l'ACDI (délimitation des frontières maritimes), la KOICA (politique de la pêche), la FAO, les Nations Unies (leaders régionaux de l'ABNJ), Union Africaine (SCS des activités de pêche)...

Il a participé à plusieurs sessions d'organismes internationaux de pêche tels que l'ICCAT, la CBI, la CITES, la FAO, l'ONU, entre autres.

#### **Résumé de la présentation**

L'orateur a considéré sa présentation comme un brainstorming sur les aspects de l'économie bleue. Il a souligné que l'économie bleue fait référence aux activités économiques qui

sont à la fois basées sur l'océan et qui sont activement bonnes pour l'océan, bien que les définitions varient.

Il a mentionné que selon la Banque mondiale, l'économie bleue est "l'utilisation durable des ressources océaniques pour la croissance économique, l'amélioration des moyens de subsistance et des emplois tout en préservant la santé de l'écosystème océanique".

Il a ajouté que si le concept de l'économie bleue continue d'évoluer et de s'adapter, le développement économique dans les communautés océaniques et côtières peut être conçu pour servir de base à un développement durable dans le monde entier.

Il a souligné que la combinaison d'activités océaniques varie dans chaque pays, en fonction de leur situation nationale unique et de la vision nationale adoptée pour refléter sa propre conception d'une économie bleue. Pour être considérées comme des composantes d'une économie bleue, les activités doivent :

- Offrir des avantages sociaux et économiques aux générations actuelles et futures ;
- Restaurer, protéger et maintenir la diversité, la productivité, la résilience, les fonctions essentielles et la valeur intrinsèque des écosystèmes marins ;
- Être basé sur des technologies propres, des énergies renouvelables et des flux de matériaux circulaires qui réduiront les déchets et favoriseront le recyclage des matériaux.

**M. LAAMRICH** a démontré que l'économie bleue en Afrique est alignée et directement liée aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU), en particulier l'OD 14, qui promeut «*La conservation et l'exploitation de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*» et dans l'Agenda 2063, l'Union Africaine s'est attachée à faire de l'utilisation des ressources océaniques une priorité dans la nouvelle frontière de son économie bleue. Cependant, la plupart des pays africains tardent encore à prendre les premières mesures d'identification et de hiérarchisation des secteurs de l'économie bleue et à comprendre les risques pour la santé de la mer et des océans.

Il a terminé sa présentation en abordant les actions suivantes à entreprendre :

- La nécessité de surmonter les tendances économiques actuelles qui dégradent rapidement les ressources océaniques
- La nécessité d'investir dans le capital humain nécessaire pour exploiter les avantages en matière d'emploi et de développement de l'investissement dans les secteurs innovants de l'économie bleue
- Le renforcement du concept et le dépassement de l'évaluation inadéquate des ressources marines et des services écosystémiques fournis par les océans qui rend difficile la prise en compte des impacts cumulatifs :
  - ✓ capacités humaines, institutionnelles et techniques insuffisantes
  - ✓ outils de planification sous-développés et souvent inadéquats
  - ✓ absence de mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) de 1982 et des conventions et instruments pertinents.

**18. Présentation 2 : *L'économie océanique de l'Afrique [le statu quo et l'avenir de l'économie bleue en Afrique]* : **Dr. PATRICK KARANI****

**Biographie** : Travaille actuellement en tant que consultant en développement commercial et associé directeur chez BEA International, fournissant des services stratégiques et de conseil sur l'économie bleue, le financement climatique et le développement de projets

d'investissement bancables. Il a contribué à la préparation et au développement de la stratégie de l'économie bleue de l'UA (2020) ; Plan de mise en œuvre et le Cadre pour le mécanisme de coordination de la gouvernance bleue (2021). Il a auparavant travaillé à la Banque mondiale, à la Banque africaine de développement et à la Banque de développement de l'Afrique australe.

Il a publié des livres sur les marchés de compensation carbone, la construction d'actifs communautaires locaux, la démocratie écologique et économique, et plusieurs articles dans des revues internationales accréditées et des articles de recherche et de conférence dans le domaine du développement économique, du changement climatique, de l'économie bleue, de la politique et de la gestion économiques et environnementales. .

Sa formation universitaire est en finance d'entreprise, développement international avec un doctorat en économie politique internationale, maîtrise en économie internationale, développement et changement social-Université Clark, Worcester, MA, États-Unis, baccalauréat en éducation en économie et études commerciales-Kenyatta University, Nairobi , Certificat en gestion internationale des défis de durabilité - IPMS-Université de Tilburg, School of Business and Society, Pays-Bas, et Certificat en gestion du leadership de UC-Berkeley Californie, États-Unis.

### **Résumé de la présentation**

**Dr. \_ KARANI** a commencé sa présentation en citant les documents stratégiques de l'UA sur l'économie bleue en Afrique qui sont :

- Stratégie pour l'économie bleue en Afrique (ABES) 2020 ;
- Plan de mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue en Afrique 2021-2025 ;
- Cadre stratégique de l'économie bleue en Afrique pour les mécanismes de coordination de la gouvernance bleue, 2021 ;
- Cadre de cartographie spatiale marine (MSP) BE ;
- Stratégies EB régionales et nationales (UA-BIRA en cours, décembre 2021-février 2022).

Il a décrit les principaux moteurs de changement dans la stratégie et le changement de paradigme de l'économie océanique en Afrique:

- Croissance et demande de la population africaine ;
- Intégration économique régionale/internationale ;
- Contributions déterminées au niveau national ;
- Protection de l'environnement et de la biodiversité ;
- Énergie bleue durable pour répondre à la demande énergétique ;
- Exploitation minière océanique pour répondre à la demande mondiale et au développement économique national ;
- Industries innovantes pour accélérer les avantages du développement économique ;
- Stratégies de transport des grandes entreprises.

Dans sa conclusion, il a souligné que la GIZC promeut une prospérité partagée à travers l'économie bleue dans le contexte de :

- Permettre une utilisation durable des ressources marines pour la croissance économique ; amélioration des moyens de subsistance, des emplois et la santé des écosystèmes ;

- Coordonner les politiques, les activités et les investissements ayant un impact sur les ressources côtières et marines qui sont essentiels pour saisir les opportunités de l'économie bleue ;
- Coordonner les politiques de cartographie spatiale ; la délimitation et la démarcation des lignes de danger et des cellules sédimentaires côtières ; renforcer les capacités des agences, des institutions et des communautés à prendre des décisions éclairées sur l'économie bleue.

Il a ajouté que les domaines prioritaires de la GIZC pour les utilisateurs des ressources marines et côtières comprennent les suivants :

- Changement climatique
- Institutions de gouvernance
- Incitations économiques
- Avancée technologique
- Outils de gestion

**19. Présentation 3 : Investissement en capital humain et financement pour l'économie bleue de l'Afrique : Dr. Mohamed SEISAY, Expert en gestion des pêches UA-IBAR**

**Biographie :** Dr Mohamed SEISAY est titulaire d'un doctorat en sciences halieutiques de l'Université du Pays de Galles (Royaume-Uni). Dr SEISAY a plus de trois décennies d'expérience dans la gestion des pêches et le développement de l'aquaculture en Afrique et est spécialisé dans l'évaluation des ressources halieutiques, la méthodologie de prévision, la politique et la gouvernance. Il a travaillé en tant qu'agent de recherche sur les pêches au ministère des Pêches et des Ressources marines de la Sierra Leone, atteignant le poste d'Ag. Directeur des pêches ». Il a également été coordinateur national de contrepartie du projet de pêche financé par l'UE « Appui institutionnel à la gestion des pêches » en Sierra Leone ; a travaillé en tant que biologiste halieutique VNU avec le « Projet de recherche halieutique FAO/PNUD Chambo » au Malawi ; il a été expert en gestion des pêches sur le « projet de promotion des pêches du lac Kainji Nigeria-GTZ » au Nigeria ; et en tant que consultant régional en pêche pour le « Projet sur le grand écosystème marin du courant de Guinée » (projet exécuté par l'ONUDI), basé au Ghana.

Il est actuellement expert en gestion des pêches (consultant) au Bureau *interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)*. Ses fonctions actuelles à l'UA-BIRA consistent à soutenir la mise en œuvre de projets et de programmes dans les projets liés à la pêche, à l'aquaculture et à l'économie bleue, notamment : la phase 2 du projet de gouvernance des pêches financé par l'UE ; conservation de la biodiversité aquatique en Economie bleue en Afrique financée par SIDA ; soutien à la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue en Afrique financée par le Royaume de Norvège ;

**Résumé de la présentation**

Le Dr SEISAY a commencé sa présentation en soulignant que la Stratégie africaine pour l'économie bleue (ABES) a été adoptée par l'exécutif africain en 2020 (Décision du Conseil exécutif EX.CL/Déc. 1074 (XXXVI) avec pour vision de favoriser une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance de l'Afrique.

Il a ajouté que l'ABES a identifié cinq domaines thématiques :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables

2. Expédition/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application
3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures
4. Ressources énergétiques et minérales durables et industries innovantes
5. Politiques, institutions et gouvernance, création d'emplois, éradication de la pauvreté et financements innovants.

Il a souligné que la mise en place de la stratégie EB nécessite une stratégie globale et cohérente ainsi que des politiques coordonnées et harmonisées. En réponse, l'UA-BIRA a formulé un plan de mise en œuvre de l'ABES et un cadre de gouvernance pour guider et coordonner les activités de l'économie bleue aux niveaux national, régional et continental. Il a basé sa présentation en grande partie sur l'annexe 5 Politiques, institutionnelles et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants de l'ABES:

- Défis stratégiques et techniques
- Principales capacités institutionnelles, humaines et développement technologique nécessaires pour exploiter pleinement les avantages économiques de l'économie bleue africaine
- Transformer les économies
- Investir et financer Africaine BE
- Financements innovants ; investir dans le capital humain et les capacités.

**Le Dr SEISAY** a terminé sa présentation en faisant des propositions d'interventions et de mécanismes de renforcement des capacités humaines et de financement de BE.

**20. Présentation 4 : Analyse bio-socio-économique de la gestion des pêches en Afrique Prof. Sagesse AKPALU**

**Biographie :** Prof Wisdom AKPALU a obtenu son doctorat à l'Université de Göteborg, en Suède. Il est le président sortant (inaugural) de l'Association africaine des économistes de l'environnement et des ressources (AFAERE). Actuellement, il est doyen de l'École de recherche et d'études supérieures (SRGS) de l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique (GIMPA) et directeur de l'Initiative Environnement pour le développement au Ghana (EfD -Ghana), financée par ASDI. Il est également partenaire de One Ocean Hub (OOH). Avant de rejoindre GIMPA, il était professeur associé d'économie à l'Université d'État de New York, Farmingdale, NY ; et chercheur à l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER). Depuis 2013, le Consortium pour la recherche économique en Afrique (AERC) l'a invité à être une personne ressource pour encadrer des chercheurs juniors qui travaillent sur les questions d'environnement et de gestion des ressources naturelles à travers le continent. Le professeur AKPALU est un chercheur passionné qui s'intéresse à la dynamique biophysique et économique des écosystèmes marins. Certains de ses travaux ont été publiés dans des revues telles que Nature Communications, Review of Environmental and Resource Economics, Marine Resource Economics, Ecological Economics, Marine Policy, Energy Policy, Environment and Development Economics, Climate and Development, Bioeconomics et Natural Resource Modeling. En 2015, l'Académie d'économie et de finance (AEF) a reconnu ses réalisations extraordinaires dans la recherche et lui a décerné le Research Fellow of the year. Et en 2019, la North American Association of Fisheries Economists (NAAFE) l'a invité en tant que conférencier principal au forum NAAFE-2019 à Halifax, Canada.

### **Résumé de la présentation :**

**Le professeur AKPALU** a commencé sa présentation en décrivant les faits sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture, leurs caractéristiques et leur contribution à l'économie africaine.

Il a ensuite abordé les ressources renouvelables qui sont des ressources vivantes (stock forestier, stock halieutique, etc ).

Il a mentionné que le RR se reconstitue s'il est exploité dans des limites raisonnables, s'il n'est pas exploité : il croît jusqu'à ce qu'il atteigne sa capacité de charge et les stocks petits et très grands génèrent de faibles taux de croissance.

**M. AKPALU** a fait une analyse scientifique des fonctions de croissance des poissons (compensation, décompensation et décompensation critique).

Après avoir donné une explication détaillée du rendement durable (SY), il a insisté sur les problèmes auxquels est confronté le secteur de la pêche, "... en Afrique de l'Ouest, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée équivaut à 40 % à 65 % des captures légalement déclarées. "

Enfin, il a présenté le cas du Ghana où les écosystèmes marins subissent un large éventail de pressions telles que la pêche au-delà du rendement maximal durable (PME), l'utilisation de méthodes de pêche inappropriées telles que la pêche légère, le chalutage en couple, l'utilisation de produits chimiques toxiques et la pollution des communautés locales. Cela a entraîné le déclin des stocks de poissons, la perte de biodiversité, la destruction des habitats marins et l'érosion côtière qui affectent les moyens de subsistance et la santé des océans.

### **21. Présentation 5 : L'industrie émergente de l'aquaculture côtière et marine en Afrique : M. Ernest OBENG CHUKU**

**Biographie:** **M. Ernest OBENG CHUKU** est candidat au doctorat (Sciences biologiques - Pêche et aquaculture) à l'Université de Tasmanie - Institut d'études marines et antarctiques, Australie, et étudiant résident de l'Institut australien des sciences et de l'ingénierie nucléaires (AINSE). Il est titulaire d'une maîtrise en philosophie (MPhil) en aquaculture et d'un baccalauréat ès sciences (BSc) en sciences halieutiques et aquatiques de l'Université de Cape Coast (UCC), au Ghana. Ernest dirige la composante d'activité UCC de l'activité Women Shellfishers and Food Security, financée par l'USAID, mise en œuvre dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest, du Sénégal au Nigeria. Il était auparavant assistant de recherche principal sur le projet d'appui au renforcement des capacités de gestion des pêches et des zones côtières de l'USAID/UCC au Département des sciences halieutiques et aquatiques-UCC. Auparavant, il a été agent technique principal au Centre de recherche et de développement en aquaculture du Conseil pour la recherche scientifique et industrielle du Ghana.

### **Résumé de la présentation :**

Dans sa présentation, **M. CHUKU** s'est concentré sur la production aquacole côtière/marine mondiale, l'aquaculture côtière/marine en Afrique, les principales espèces aquacoles et les opportunités pour l'Afrique de l'Ouest.

Il a expliqué que l'aquaculture est largement dominée par la production aquacole continentale/d'eau douce et que la production aquacole côtière/marine représente moins de la moitié de l'aquaculture continentale/d'eau douce.

**M. CHUKU** a énuméré les principaux acteurs de l'industrie qui sont : l'Égypte, Zanzibar, la Tunisie, Madagascar et l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne les opportunités, il a mentionné que l'ensemble de la côte ouest-africaine est dotée de zones intertidales peu profondes avec un potentiel pour l'aquaculture côtière. Des baies abritées, de grands estuaires et deltas et des études récentes (Chuku et al., 2021) indiquent des systèmes de coquillages saumâtres étendus sur toute la côte.

Il a donné quelques exemples d'espèces de coquillages communes récoltées par les femmes conchylicoles le long de la côte de l'Afrique de l'Ouest.

## **22. Présentation 6 : Développement des activités amont et aval de la chaîne de valeur halieutique : Mme Hellen MOEPI (AU-BIRA)**

**Biographie:** Mme Malebo Hellen MOEPI est actuellement chargée des pêches au Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) depuis octobre 2020. Ses fonctions actuelles consistent principalement à aider les États membres de l'Union africaine et les communautés économiques régionales à améliorer la gouvernance et la gestion du développement de la pêche et de l'aquaculture. Elle est active dans la promotion d'une gouvernance inclusive dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les États membres de l'UA et au niveau régional en renforçant les capacités des acteurs non étatiques. En outre, elle soutient la mise en œuvre du projet de phase 2 de la gouvernance des pêches financé par l'UE (FishGov 2), du projet financé par SIDA sur la conservation de la biodiversité aquatique dans l'économie bleue en Afrique et enfin de la stratégie d'économie bleue en Afrique financée par le Royaume de Norvège.

Elle a travaillé comme assistante de projet lors de la mise en œuvre du projet de gouvernance des pêches "FishGov 1" de 2014 à 2018 à l'UA-IBAR. Elle a plus d'une décennie d'expérience dans le développement de l'aquaculture et la gestion des pêches, avec un accent sur la gestion de projet et le développement communautaire. Mme MOEPI était responsable principale de l'environnement pour le soutien et le développement de l'aquaculture au sein du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche d'Afrique du Sud. Elle a travaillé dans le cadre du projet Public Understanding of Aquaculture en Afrique du Sud, en partenariat avec la FAO. Elle a de l'expérience dans la transformation du poisson de pointe, ayant travaillé chez Lerøy Seafood Group, en Norvège, le plus grand producteur de saumon atlantique au monde.

Elle termine actuellement son doctorat spécialisé dans le commerce transfrontalier du poisson à l'Université de Western Cape (Afrique du Sud). Elle est titulaire d'une maîtrise en biologie aquacole de l'Université de Bergen (Norvège) et d'un BSc. Eau et assainissement et diplôme spécialisé en aquaculture de l'Université de Limpopo (Afrique du Sud).

### **Résumé de la présentation :**

Mme MOEPI a commencé par mentionner que le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) est guidé par le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS) et la Stratégie africaine de l'économie bleue (ABES) récemment adoptée dans l'exécution de son mandat en matière de pêche et d'aquaculture.

Sa présentation a été principalement guidée par l'ABES dans l'identification des activités en amont et en aval de la chaîne de valeur de la pêche.

Elle a choisi de se concentrer dans sa présentation sur le domaine thématique « *Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables* » qui vise à atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue par la promotion d'une économie bleue inclusive et une chaîne de valeur incorporant la pêche, l'aquaculture durable, la

pêche ornementale et le secteur du tourisme et le domaine thématique sur « *Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants* » qui peuvent soutenir l'économie bleue africaine pour accélérer la transformation économique.

Elle a ensuite souligné que cette transformation peut être réalisée en aidant les États membres et les CER à intégrer des stratégies intégrées pour une EB durable et inclusive en mettant l'accent sur l'amélioration de la chaîne de valeur.

Pour l'illustration, **Mme MOEPI** a utilisé l'exemple de la série sur l'économie bleue du Commonwealth, sur les activités océaniques existantes et émergentes et la chaîne de valeur de la pêche de capture.

Elle a terminé en proposant les recommandations suivantes pour renforcer la chaîne de valeur de la pêche en Afrique :

- Renforcer les entreprises d'autonomisation des femmes et des jeunes pour s'engager économiquement dans la chaîne de valeur
- Identifier et encourager la chaîne de valeur régionale stratégique régionale pour renforcer l'intégration économique régionale, l'investissement, stimuler le commerce intra-régional
- Tirer parti du secteur de la mariculture et des activités océaniques émergentes
- Investir dans les infrastructures (ports, établissement de transformation du poisson, transport de marchandises...)
- Encourager l'ajout de valeur avant l'exportation.

### **23. Présentation 07 : Le rôle des organismes régionaux de pêche dans la mise en œuvre de la stratégie africaine de l'économie bleue : M. Mohamed SADIKI**

**Biographie :** **M. SADIKI** est ingénieur à l'administration centrale en charge des pêches maritimes au Maroc depuis 1990. Il est titulaire d'un Diplôme Universitaire Français d'Aménagement du Territoire et d'Aménagement du Territoire, 1997, Diplôme du cycle supérieur de gestion des entreprises, 1999 et du le diplôme de l'Institut Supérieur d'Administration Publique (ISA) en 2012. Actuellement il est le chef du Département des Programmes et Projets au Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT. Il a effectué ses débuts dans le secteur de la pêche en tant qu'observateur scientifique, puis il a assuré différentes missions en rapport avec les politiques de pêche, l'aménagement des pêcheries, le développement de l'aquaculture nationale. Au sein de la COMHAFAT, Mr Sadiki, a contribué à la préparation et la coordination d'une dizaine d'études, développement et exécution des projets de coopérations avec les partenaires de la COMHAFAT et ses réseaux spécialisés, Participation aux comités de pilotage des projets au niveau du continent (fishgov1 et 2, REPAO), Représentation de la COMHAFAT dans les travaux du Think tank relevant du mécanisme de réforme de la pêche en Afrique.

#### **Résumé de la présentation :**

**M. SADIKI** a commencé sa présentation en soulignant que la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue en Afrique nécessite la mise en place d'un *mécanisme institutionnel efficace* qui pourrait être qualifié de *gouvernance bleue*, car il concerne l'interaction et les processus de prise de décision entre les acteurs impliqués dans une initiative collective. Les parties prenantes de la gouvernance bleue en Afrique sont principalement les départements de la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques ré-

gionales et les institutions régionales spécialisées, les États membres, les partenaires et les acteurs non étatiques.

A cet effet, il a ajouté que les *deux principaux objectifs du cadre de gouvernance bleue Blue* sont :

- Définir un cadre pour la mise en place de mécanismes fonctionnels et intégrés pour coordonner la gouvernance bleue dans les États et les Communautés économiques régionales, afin de promouvoir une mise en œuvre durable et globale de la stratégie de l'économie bleue de l'UE en Afrique.
- Formuler des recommandations sur le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales en rassemblant les intérêts divergents et les ressources respectives des différents acteurs de l'économie bleue.

Il a ensuite souligné que les Organisations Régionales de Pêche (ORP) et les Communautés Economiques Régionales (CEDEAO, SADC, etc.) sont les éléments clés de la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue au niveau régional, en coordination avec le bureau compétent au sein de la Commission de l'Union africaine.

Il a conclu que le rôle principal des ORP dans la mise en œuvre de l'ABES consiste à :

- Promouvoir l'alignement des États sur les principales politiques et initiatives africaines et mondiales, en particulier l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; Stratégie maritime intégrée de l'Afrique 2014 (AIMS 2050), Cadre politique panafricain et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture (CPSR) 2014, Programme des Nations Unies 2030 2015 développement durable - ODD) ; la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique de 2016 (Charte de Lomé , Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, Zone de libre-échange africaine ;
- Promouvoir la mise en place de mécanismes institutionnels dédiés à l'économie bleue au sein des États ;
- Renforcer le lien et la coopération institutionnelle avec les CER, et travailler en parfaite synergie à travers leurs structures de coordination de l'économie bleue ;
- Optimiser la conservation et l'exploitation durable de la pêche et de l'aquaculture et minimiser les conflits avec d'autres activités de l'économie bleue, grâce à l'utilisation de l'aménagement de l'espace maritime et de la gestion intégrée des zones côtières et de l'approche éco-systémique ;
- Promouvoir une approche intégrée et prospective des écosystèmes marins ;
- Accroître la sûreté et la sécurité grâce à une surveillance maritime intégrée ;
- Veiller à ce que l'économie bleue respecte les principes de durabilité environnementale et sociale, d'autonomisation et de participation à la prise de décision, d'économie circulaire, de création de valeur ajoutée et d'amélioration de la chaîne de valeur.

#### **24. Présentation 08 : Harmonisation du fonctionnement institutionnel et domestication des instruments internationaux : M. Kwame MFODWO**

**Biographie :** Avec plus de 25 ans d'expérience accumulée, travaillant en Afrique, dans le Pacifique Sud, en Australie et en Nouvelle-Zélande, **M. Kwame MFODWO**, consultant principal auprès de l'Africa Blue Economy Institute à Accra, est une autorité mondialement reconnue sur les aspects clés de la gouvernance des pêches et de l'économie bleue. Il est titulaire d'une maîtrise en droit international de l'Université nationale australienne de Can-

berra et au cours de sa carrière d'enseignant de plus de 20 ans en Australie et en Nouvelle-Zélande a donné des cours sur le droit de la mer; droit international de la pêche et droit, politique et gestion de l'environnement. Il a été consultant pour les Parties à l'Accord de Nauru (PNA), l'Agence des pêches du Forum (FFA) ; WWF, la Fondation Packard, les Pew Charitable Trusts, l'UICN, la CSRP, le Secrétariat du Commonwealth, la Banque africaine de développement, l'Union africaine, l'Organisation des Caraïbes orientales et les gouvernements du Ghana, du Gabon, des Seychelles, de Nuie , du Vanuatu, de Nauru, de Cook Îles, Brunei, Australie et Nouvelle-Zélande. Il a été (1) conseiller technique auprès de l'UA-BIRA pour le projet FISHGOV financé par l'UE mettant en œuvre le cadre politique africain et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS) ; (2) Conseiller commercial auprès de la Forum Fisheries Agency basée aux Îles Salomon (3) Conseiller en droit international sur la gouvernance des océans et la délimitation des frontières maritimes auprès du gouvernement du Ghana.

### **Résumé de la présentation :**

**M. MFODWO** a commencé sa présentation en donnant un aperçu des instruments internationaux liés à l'économie bleue tels que :

- Traités régionaux de pêche portant création d'organisations régionales de gestion des pêches et d'organismes régionaux de pêche
- Traités mondiaux relatifs à la navigation et au contrôle de la pollution marine et à la sécurité dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI) - par exemple MARPOL
- Régional les traités- cadres de lutte contre la pollution marine dans le cadre du PNUE – Convention d'Abidjan ; Convention de Barcelone ; Congrès de Nairobi
- Protection de la nature et de la biodiversité marine – CITES, Conservation on Migratory Species

Il a ensuite mis l'accent sur l'interaction compliquée potentielle de la pêche avec d'autres secteurs BE et les instruments internationaux

Il a souligné quelques problèmes clés :

- EB a souvent une responsabilité organisationnelle fragmentée au niveau national, mais il en va de même pour les traités internationaux
- Dans le contexte de la coopération régionale sur l'EB - la fragmentation est également un problème car les pays peuvent ne pas affecter des agences similaires à la mise en œuvre du traité ou à la mise en œuvre régionale de l'EB
- Compréhension nationale limitée des exigences de mise en œuvre des traités et de l'EB
- Faible financement et capacité technique et capacité de mise en œuvre nationale non conformes aux exigences réelles pour BE et les traités
- Communication inadéquate entre les exécutants sur le terrain et les points focaux nationaux ou les autorités administratives
- Conflits juridictionnels dans la mise en œuvre
- De nombreuses questions compliquées qui peuvent être mieux traitées en ayant une unité dédiée dans n'importe quelle administration BE

## **25. Présentation 09 : Gouvernance et organisation des espaces maritimes (AMP, gestion durable des ressources) : Pr Benjamin CAMPION**

**Biographie :** M. Benjamin Betey CAMPION est professeur associé au Département des pêches et de la gestion des bassins versants de l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah, Kumasi. Depuis 15 ans, il enseigne et mène des recherches sur l'écologie, la gestion des ressources naturelles, la gestion des conflits et le changement climatique en relation avec la pêche et l'environnement côtier. Le professeur Campion possède une vaste expérience de travail avec les pêcheurs et les poissonniers au Ghana sur les moyens de subsistance et le développement.

### **Résumé de la présentation**

Le professeur Benjamin CAMPION a commencé sa présentation en décrivant des faits rapides sur les océans.

Il a ensuite énuméré les secteurs de l'économie bleue en se concentrant sur l'économie bleue durable qui est une économie basée sur les océans qui fournit des avantages sociaux et économiques équitablement répartis pour les générations actuelles et futures, tout en restaurant et en protégeant la valeur intrinsèque et la fonctionnalité des zones côtières et écosystèmes marins et repose sur des technologies propres et des flux de matériaux circulaires (adapté de WWF, 2018).

**Le professeur CAMPION** a expliqué les principaux moteurs du changement côtier : (population, changement climatique, urbanisation, industrialisation, mondialisation...) et d'autres moteurs du changement marin, la surpêche, l'extraction de pétrole et de gaz, le tourisme (plongée), l'élimination des déchets, l'aquaculture... )

Il a fait un tour d'horizon détaillé sur la gouvernance qui est un exercice d'autorité économique, politique et administrative pour gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux.

Il a énuméré les principes ou caractéristiques clés de la bonne gouvernance, y compris, entre autres, la transparence, la participation/inclusive, la responsabilité, la capacité de coordination le respect de l'état de droit la réactivité l'efficacité et l'efficacité un consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) qui est le principe qui une communauté a le droit de donner ou de refuser son consentement aux projets proposés qui peuvent affecter les terres/ressources en eau qu'elle possède, occupe ou utilise habituellement.

Enfin, il a présenté la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), sa portée et ses composantes.

Il a conclu en décrivant les initiatives nécessaires à la gestion des zones côtières :

- Enquête sur les ressources côtières
- Base de données intégrée sur les ressources côtières
- Outils de modélisation
- Diffusion de l'information
- Renforcement des capacités

Comme recommandation , il a mentionné que il est nécessaire de déterminer des approches de gouvernance et d'organisation appropriées de nos espaces maritimes pour atteindre le plein potentiel des espaces maritimes et la promesse d'une économie bleue durable.

## **26. Présentation 10 : Étude de cas sur les AMP : Dr Alberta SAGOE**

**Biographie:** Le Dr Alberta SAGOE est chercheur postdoctoral au Centre for Coastal Management - Africa Centre of Excellence in Coastal Resilience. Elle est titulaire d'un doctorat en gestion intégrée des zones côtières de l'Université de Cape Coast au Ghana et d'un Master Erasmus Mundus en aménagement de l'espace marin des universités de Ve-

nise, des Açores et de Séville en Europe. Elle défend le cours de planification de l'espace côtier et marin et de gestion des ressources au Centre et dirige actuellement la mise en œuvre du projet de recherche de conservation côtière et marine (COMADRIP) financé par la Lighthouse Foundation, visant à créer un site pilote pour la conception et le développement d'une stratégie de gestion des aires marines protégées (AMP) pour la région du Grand Cap Three Points qui peut alimenter le processus national de conservation côtière au Ghana.

**DR. SAGOE** a joué un rôle déterminant dans l'élargissement de la base de connaissances pour l'adoption de la planification spatiale marine (PSM) au Ghana et dans la sous-région grâce à divers ateliers virtuels et en personne qu'elle a organisés aux niveaux national et régional.

### **Résumé de la présentation :**

**Le Dr SAGOE** a commencé sa présentation en soulignant que les aires marines protégées (AMP) sont des zones définies établies par les pays et les organismes régionaux comme un outil de gestion utile pour réglementer les différentes utilisations humaines dans un écosystème côtier / marin par des moyens légaux ou autres moyens efficaces, pour atteindre la conservation à long terme des écosystèmes avec leurs services associés et leurs valeurs culturelles (Agardy et al., 2011 ; Dudley, 2008).

Elle a ensuite présenté les aires marines protégées fonctionnelles pour la conservation et la reconstitution des stocks nationaux de poissons, établies par le Ghana.

Elle a donné une explication détaillée du projet Coastal and Marine Conservation Drive (COMADRIP) visant à créer un site pilote pour la conception et le développement d'une stratégie de gestion des aires marines protégées (AMP) pour la zone du Grand Cap Trois Points qui peut alimenter le National processus de conservation côtière au Ghana.

Elle a conclu sa présentation en citant les leçons et recommandations suivantes :

- Engagement – Lacune dans l'établissement d'AMP nationales (prendre l'initiative).
- L'approche des services éco-systémiques (l'évaluation des écosystèmes et de leurs services à l'appui de l'économie bleue raconte l'histoire). - Sensibilisation / Education.
- Les dimensions culturelles sont essentielles dans la conception et la mise en œuvre des AMP.
- Intégrer les structures locales de gouvernance et de gestion.

27. A la fin de chaque session (matin et après-midi) il y a eu des échanges entre les participants qui ont débattu des différents aspects de l'économie bleue présentés par différentes personnes ressources.

Ces débats ont abouti à la proposition de quelques recommandations basées sur les orientations et directives des présentations faites par toutes les personnes ressources (**Annexe IV**).

## ANNEXE I: LISTE DES PARTICIPANTS

No n.	PAYS/ORGANISATION	NOMS	TITRE	E-MAIL
1	ADEPA/ADEPA	M. Moussa MBENGUE	Secrétaire Exécutif	<a href="mailto:mbenguep et che@yahoo.fr">mbenguep et che@yahoo.fr</a> ;
2	Centre Africain de l'Institut de l'Economie Bleue	M. MFODWO STEPHEN KWAME BEKOE	Consultant principal Africa Blue Economy Institute Ghana	<a href="mailto:kmfodwo@gmail.com">kmfodwo@gmail.com</a>
3	Centre de Gestion Côtière - Centre d'Excellence Africain en Résilience Côtière	Monsieur AHETO DENIS WORLANYA	Directeur Centre for Coastal Management - Africa Centre of Excellence in Coastal Resilience Ghana	<a href="mailto:daheto@ucc.edu.gh">daheto@ucc.edu.gh</a>
4		M. MATTAH PRECIOUS AGBEKO	Directeur adjoint Centre for Coastal Management - Africa Centre of Excellence in Coastal Resilience, Ghana	<a href="mailto:pmattah@ucc.edu.gh">pmattah@ucc.edu.gh</a>
5		CHUKU ERNEST	Assistant de recherche et agent de communication Africa Centre of Excellence in Coastal Resilience Ghana	<a href="mailto:eobengchuku@ucc.edu.gh">eobengchuku@ucc.edu.gh</a>
6		AKUOKO LIERRE SERWAA	Chargé de recherche adjoint Africa Centre of Excellence in Coastal ResilienceGhana	<a href="mailto:Ivy.akuoko@ucc.edu.gh">Ivy.akuoko@ucc.edu.gh</a>
7		M. SAGOE ALBERTA AMA	Chercheur postdoctoral Africa Centre of Excellence in Coastal ResilienceGhana	<a href="mailto:jonahalberta@gmail.com">jonahalberta@gmail.com</a>
8	Ambassade du Japon-Maroc	M. Nobushige Shimizu	Représentant	<a href="mailto:n.shimizu17@gmail.com">n.shimizu17@gmail.com</a>
9	Angola	M. Venancio	Représentant/ Ministère de la pêche et de la mer	<a href="mailto:venanc i ogomes68@gmail.com">venanc i ogomes68@gmail.com</a>
dix	BEA international	M. KARANI/PATRICK VITALIS ONYANGO	Directeur BEA International Kenya	<a href="mailto:p_karani@hotmail.com">p_karani@hotmail.com</a> ;
11	Bénin	Monsieur DJIHINTO Antoine Gaston	Point focal / Directeur de la Production Halieutique	<a href="mailto:adjihinto@yahoo.fr">adjihinto@yahoo.fr</a>
12		M. Kasseau Hector Herman GANGBAZO	Chef du développement et de la gestion des pêches	<a href="mailto:kasseau@yahoo.fr">kasseau@yahoo.fr</a>

13	Bureau régional de la FAO pour l'Afrique	M. Ndiaga GUËYE	Chargé principal des pêches et de l'aquaculture au Bureau régional de la FAO pour l' Afrique	<a href="mailto:Ndiaga.Gueye@fao.org">Ndiaga.Gueye@fao.org</a>
14	Cameroun	Dr MIMBANG Guy Iréné	Directeur des industries de la pêche, de l'aquaculture et de la pêche	<a href="mailto:mimbang@gmail.com">mimbang@gmail.com</a> ;
15		Monsieur DJEGO FULBERT	Représentant/Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales/Direction de la Pêche, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques	<a href="mailto:fdjego@gmail.com">fdjego@gmail.com</a>
16		M. DIMBEG Antoine Aser	Point Focal du Programme de Développement de la Production Halieutique au Cameroun	<a href="mailto:aserdimbeg@yahoo.com">aserdimbeg@yahoo.com</a>
17	CAOPA	M. Gaoussou Gueye	Président de CAOPA	<a href="mailto:gaoussoug@gmail.com">gaoussoug@gmail.com</a> ; <a href="mailto:caopacom@gmail.com">caopacom@gmail.com</a>
18	CEDEAO	Docteur Amadou Grand	Consultant	<a href="mailto:amadou.tall@gmail.com">amadou.tall@gmail.com</a>
19	COPACE/PESCAO	M. Sakchai McDonough	Chargée de projet pêche/Bureau régional de la FAO pour l'Afrique Accra-Ghana	<a href="mailto:sa_kchai.mcdonough@fao.org">sa_kchai.mcdonough@fao.org</a>
20	COREP	M. Emmanuel SABUNI KASERKA	Administrateur du développement et de la programmation des pêches.	<a href="mailto:issaske@yahoo.fr">issaske@yahoo.fr</a>
21	Côte d'Ivoire	Mme Koné N'TIHEIN FATOUMATA	chargé de recherche au service des pêches	<a href="mailto:matali.knf@gmail.com">matali.knf@gmail.com</a>
22		Monsieur Julien DJOUKOUADIO	Chef du Service des Etudes, des Statistiques et de la Documentation / Direction des Pêches	<a href="mailto:djouju_lien225@gmail.com">djouju_lien225@gmail.com</a>
23	CSRP	Monsieur Ibrahima Salif SYLLA	Chargé de programme SCS chez UCOS (Banjul)	<a href="mailto:ibrahima.sylla@spscrp.org">ibrahima.sylla@spscrp.org</a>
24	Département des pêches et des sciences aquatiques, Université de Cape Coast	Monsieur ASARE NOBLE KWAME	Chargé de cours Département des sciences halieutiques et aquatiques, Université de Cape Coast Ghana	<a href="mailto:nasare@ucc.edu.gh">nasare@ucc.edu.gh</a>
25	Gabon	M. Davy Angueko	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'alimentation.	<a href="mailto:daviangueko@yahoo.fr">daviangueko@yahoo.fr</a>
26	Gambie	M. Malang DARBOE	Secrétaire permanent adjoint	<a href="mailto:malang.darboe@gmail.com">malang.darboe@gmail.com</a>
27		Mme Anna MBENGUA CHAM	Directeur du service des pêches	<a href="mailto:mbenguan23@gmail.com">mbenguan23@gmail.com</a>

28	Ghana	M. Michael Arthur - Dadzie	Directeur de la Commission des pêches	<a href="mailto:michetad2000@yahoo.com">michetad2000@yahoo.com</a>
29		M. QUAYSON EVEVA MAAME ESI BORDAH	le directeur de la Division de la gestion des pêches maritimes de la Commission des pêches du Ghana.	<a href="mailto:bhyaqub@gmail.com">bhyaqub@gmail.com</a> ; <a href="mailto:pajoe.maale-adsei@fishcom.gov.gh">pajoe.maale-adsei@fishcom.gov.gh</a>
30		M. Michael Arthur - Dadzie	Directeur de la Commission des pêches	<a href="mailto:michetad2000@yahoo.com">michetad2000@yahoo.com</a>
31	Institut ghanéen de gestion et d'administration publique	M. AKPALU SAGESSE	School of Research and Graduate Studies Ghana Institute of Management and Public Administration  Director, Environment for Development Initiative - Ghana ( Efd - Ghana)	<a href="mailto:wakpalu@yahoo.com">wakpalu@yahoo.com</a>
32	Guinée-Bissau	M. Inluta INCOM	Directeur Général de la Pêche Artisanale	<a href="mailto:i_incom66@yahoo.com.br">i_incom66@yahoo.com.br</a>
33	INFOPÊCHE	M. Helguile SHEP	Directeur des pêches	<a href="mailto:shelguile@yahoo.fr">shelguile@yahoo.fr</a>
34	LDAC	M. Alexandre Rodriguez	Secrétaire exécutif du LDAC	<a href="mailto:alexandre.rodriguez@ldac.eu">alexandre.rodriguez@ldac.eu</a>
35		M. Ivan Lopez	Président de l'ACLD	<a href="mailto:ivan.lopez@pesqueraancora.com">ivan.lopez@pesqueraancora.com</a>
36	Maroc	M. Mohamed Yassine EL AROUSSI	Chef de Division de la Coopération	<a href="mailto:yassine.elaroussi@gmail.com">yassine.elaroussi@gmail.com</a>
37		M Nabil ANWARI	Cadre à la Direction de la Coopération / Direction de la Coopération Multilatérale	<a href="mailto:Anwarinabil8@gmail.com">Anwarinabil8@gmail.com</a>
38		Mme Zineb AGHERRABI	Image/DPM	<a href="mailto:agherrabi@mpm.gov.ma">agherrabi@mpm.gov.ma</a>
39	Mauritanie	M Ahmed Taleb MOUSSA	AD/DARE/MPEM	<a href="mailto:talebmoussaa@yahoo.fr">talebmoussaa@yahoo.fr</a>
40	Nigeria	Mme Lydia O. OLADOSU	Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural Département fédéral de la pêche,	<a href="mailto:oladosulydia@fdfanda.com">oladosulydia@fdfanda.com</a>
41	OMPDA	M. André NAOUSSI	Journaliste/Coordinateur	<a href="mailto:andrenaoussi@gmail.com">andrenaoussi@gmail.com</a>
42		Monsieur Sylvain TUSANGA MUKANGA	Directeur Exécutif / Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika	<a href="mailto:sylvaintusanga@yahoo.fr">sylvaintusanga@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:sylvain.tusanga@lta-alt.org">sylvain.tusanga@lta-alt.org</a>

43		M. Sylvain TUSAN-GA MUKANGA	Directeur des pêches et des ressources halieutiques	<a href="mailto:sylvaintusanga@yahoo.fr">sylvaintusanga@yahoo.fr</a> ;
44	REFMA	Monsieur COULIBALY Karim	Président de REFMA	<a href="mailto:coulakar@yahoo.fr">coulakar@yahoo.fr</a>
45		Lieutenant Safiatou CISSE	Contrôleur des Affaires Maritimes et Portuaires	<a href="mailto:st_samira@yahoo.fr">st_samira@yahoo.fr</a>
46	Université maritime régionale	M. BUXTON BARNOR BRYAN	Maître de Conférences Université Régionale Maritime	<a href="mailto:bryan.buxton-barnor@rmu.edu.gh">bryan.buxton-barnor@rmu.edu.gh</a>
47	Sao Tomé	Mme Virginie Godinho	Technicien au service inspection sanitaire	<a href="mailto:virginiacarvalho999@yahoo.com.br">virginiacarvalho999@yahoo.com.br</a>
48	Secrétariat / COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire exécutif	<a href="mailto:benabbou.comhafat@gmail.com">benabbou.comhafat@gmail.com</a>
49		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	<a href="mailto:a615@ruby.ocn.ne.jp">a615@ruby.ocn.ne.jp</a>
50		Mme Hayat ASSARA	Assistant exécutif	<a href="mailto:hayat.comhafat@gmail.com">hayat.comhafat@gmail.com</a>
51		M. Abdelkrim MRABTI	webmestre	<a href="mailto:akarim.mrabti@gmail.com">akarim.mrabti@gmail.com</a>
52		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information	<a href="mailto:laamrichmpm@gmail.com">laamrichmpm@gmail.com</a>
53		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets	<a href="mailto:sadiki.comhafat@gmail.com">sadiki.comhafat@gmail.com</a>
54		M. Mohammed HADDAD	Responsable financier	<a href="mailto:ahdad.comhafat@gmail.com">ahdad.comhafat@gmail.com</a>
55		M. Rachid REGRAGUI	Cadre	<a href="mailto:regra.guicomhafat@gmail.com">regra.guicomhafat@gmail.com</a>
56		Monsieur BOUALI Ali	Consultant	<a href="mailto:bouali1952@gmail.com">bouali1952@gmail.com</a>
57	Sénégal	Docteur Moustapha Kébé	Consultant	<a href="mailto:kebe_tapha@yahoo.fr">kebe_tapha@yahoo.fr</a>
58		M. Ismaïla NDIAYE	Ingénieur Pêche et Aquaculture - Chef du Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar	<a href="mailto:gattizo2@yahoo.fr">gattizo2@yahoo.fr</a>
59		M. Sidiya DIOUF	Directeur adjoint	<a href="mailto:dioufsidiya@yahoo.fr">dioufsidiya@yahoo.fr</a>
60		M. Diène FAYE	Directeur des pêches maritimes	<a href="mailto:dienefaye502@hotmail.com">dienefaye502@hotmail.com</a>

61		Monsieur DIOP ABDOU	Technicien Supérieur des Pêches, Chef du Bureau des Infrastructures de la Pêche Artisanale ;	<a href="mailto:jopabdou@yahoo.fr">jopabdou@yahoo.fr</a>
62	TOGO	M. ALI DOMTANI	Directeur des Pêches	<a href="mailto:domtania@yahoo.fr">domtania@yahoo.fr</a>
63		M. Ahoedo KOSSI	section Promotion de la pêche	<a href="mailto:kahoedo@yahoo.fr">kahoedo@yahoo.fr</a>
64	TRY Association des femmes huîtres	Mme COKER ROSE FATOU	Assistant spécial du pré- sident TRY Oyster Women's AssociationGambie	<a href="mailto:rozafriq@gmail.com">rozafriq@gmail.com</a>
65	UA-BIRA	M. Mohamed SEI- SAY	Officier supérieur des pêches (UA-IBAR)	<a href="mailto:mohamed.seisay@au-ibar.org">mohamed.seisay@au-ibar.org</a>
66		Mme MALEBO HELLEN MOEPI	agent des pêches	<a href="mailto:hellen.moepi@au-ibar.org">hellen.moepi@au-ibar.org</a>
67	Université des sciences et technologies du Royaume- Uni Wame Nkrumah	M. CAMPION BEN- JAMIN	Chargé de cours Département des pêches et de la gestion des bas- sins versants, Kwame Nkrumah University of Science and Technology Ghana	<a href="mailto:bbcampion@gmail.com">bbcampion@gmail.com</a>

**Monsieur le Représentant du Président de la COMHAFAT,  
Monsieur Directeur du Centre Africain d'Excellence en Résilience Côtière, de  
l'Université de Cape Coast au Ghana,  
Messieurs les Secrétaires Exécutifs des OSRP  
Mme/Monsieur le représentant de l'UA-BIRA  
Messieurs le Secrétaire Exécutif et membres du LDAC,  
Monsieur le Président de l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en  
Afrique (OMPDA),  
Messieurs les Délégués des Etats membres de la COMHAFAT,  
Mesdames et Messieurs,**

Je suis particulièrement ravi d'être parmi vous ce matin, à l'occasion de l'ouverture des travaux de cette conférence en ligne, organisée conjointement par la COMHAFAT et le **Centre Africain d'Excellence en Résilience Côtière (ACECOR)** de l'Université de Cape Coast du Ghana, sur le thème de "*Libérer le plein potentiel du secteur de la pêche dans le cadre d'une économie bleue durable*".

Permettez-moi avant toute chose, de vous souhaiter au nom de **Monsieur Sidi Tiémoko TOURE**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire et Président en Exercice de la COMHAFAT, la bienvenue.

Cette conférence en ligne vient en remplacement de celle portant sur le même thème et qui devait avoir lieu à Marrakech en Décembre 2021, et qui a été malheureusement annulée au dernier moment, suite à la décision des autorités marocaines de suspendre les liaisons aériennes, suite à l'apparition du variant Omicron.

**Mesdames et Messieurs,**

Le thème qui nous réunit aujourd'hui est d'une importance capitale pour notre Continent. En effet, sur les 54 pays que compte l'Afrique 38 sont des Etats côtiers dont 22 sont membres de la COMHAFAT. Les mers et les océans jouent un rôle central dans l'économie africaine et c'est à juste titre que l'Union Africaine y voit de grands espoirs de développement et a qualifié l'économie bleue de « *nouvelle frontière de la renaissance de l'Afrique* ».

L'Economie Bleue constitue pour le Continent un levier de développement économique et social particulièrement prometteur. Elle peut offrir une grande force de traction et d'avantages concrets pour les populations. Elle s'appuie sur des ressources plus durables, mais aussi plus fragiles, faisant face à la surexploitation et à l'effondrement de la biodiversité. L'immense potentiel offert par les mers et les océans présente donc à la fois des défis et d'énormes opportunités pour le développement social et économique du continent.

Outre les autres activités tels que le transport des marchandises, le tourisme, l'exploitation pétrolière et gazière, et autres activités annexes, la pêche y est prépondérante. Cette activité constitue une composante majeure de l'économie bleue dans notre Continent qui dispose d'un vaste réseau de lacs, de rivières et d'étendues d'eau douce et marine riches en ressources naturelles notamment en poissons pouvant assurer la sécurité alimentaire des populations.

Ceci est d'autant plus vrai pour les Etats membres de la COMHAFAT où les espaces maritimes et aquatiques y jouent un rôle clé pour la nourriture de leurs populations.

### **Mesdames et Messieurs,**

En organisant cette conférence, notre ambition est de se focaliser sur la question centrale de savoir comment concilier entre la nécessité de continuer à exploiter et à tirer profit des ressources halieutiques que recèlent les eaux de notre région et l'obligation de pêcher de manière responsable, dans le cadre d'un respect total de l'environnement et des exigences que pose le changement climatique et la durabilité d'une économie bleue.

En d'autres termes comment assurer une exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre d'une harmonie et d'une complémentarité entre la pêche et les autres secteurs d'activité liés aux espaces maritimes ?

Nos experts devront donc non seulement mettre en lumière les opportunités et les défis auxquels nos pays et notre région sont confrontés en ce qui concerne leurs ressources aquatiques mais également l'occasion de réfléchir sur les réponses politiques et institutionnelles appropriées à apporter.

### **Mesdames et Messieurs,**

Pour bénéficier pleinement des retombées et avantages de l'exploitation des espaces maritimes et aquatiques et tirer ainsi le maximum de profits en termes de croissance économique et de développement social dans le cadre d'une économie bleue durable, il est primordial d'opter pour une exploitation durable, basée sur **une gouvernance efficace** qui nécessite l'élaboration de politiques cohérentes fondées sur la connaissance et la compréhension des océans et des mers, ainsi que sur la prospérité et l'équité sociale.

Le concept d'économie bleue s'appuie par ailleurs sur une **vision globale et écosystémique** d'où l'importance de mettre en place une véritable stratégie permettant de fixer une feuille de route commune à l'ensemble des filières et de pouvoir ainsi déployer des synergies efficaces.

Ce sont là quelques pistes de réflexion que je sou mets à l'appréciation des experts réunis aujourd'hui et que j'invite à délibérer sur les perspectives de développement du secteur de la pêche de manière durable dans la région, avec pour

objectifs une meilleure appréhension des opportunités et des défis lancés par une économie bleue inclusive et durable.

J'espère que cette rencontre puisse constituer une formidable contribution à l'amélioration de la gouvernance maritime dans notre région dans le cadre d'une exploitation durable des ressources biologiques marines et une participation effective à l'économie bleue.

Avant de clore mon propos, je tiens à réitérer mes remerciements à tous les partenaires de la COMHAFAT, à leur tête l'OFCE, qui ont permis la tenue de cette rencontre, ainsi qu'aux personnes ressources qui ont bien voulu répondre à notre invitation et animer cette conférence.

Mes remerciements vont également à l'endroit de tous les représentants des Etats africains qui se sont joints à cette réflexion.

Je vous remercie de votre attention.

## ANNEXE III : ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER

**27 janvier 2022**

**Matin**

<b>Horaire</b>	<b>Activité</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Institution</b>
10:00 -10:30	<p><b><u>Cérémonie d'ouverture :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discours d'introduction</li> <li>- Déclaration de la présidence de la COMHAFAT</li> <li>- Messages de solidarité à partir de Collaborateurs</li> </ul>	<p><b>M. Abdelouahed BENABBOU</b> Secrétaire Exécutif</p> <p><b>Représentant du Président de la COMHAFAT</b></p> <p><b>Professeur Denis Worlanyo AHETO</b></p>	<p>Secrétariat COMHAFAT/</p> <p>Ministère des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire/</p> <p>Centre Africain d'Excellence en Résilience Côtière</p>
10h30. - 10h45	<b>Présentation 1 :</b> Le concept, les outils et les piliers de l'économie bleue	<b>Monsieur Naji LAAMRICH</b>	COMHAFAT
10:45 - 11:00	<b>Présentation 2 :</b> L'économie océanique de l'Afrique [le statu quo et l'avenir de l'économie bleue en Afrique]	<b>Docteur Patrick KARANI</b>	BEA International
11:00 -11:15	<b>Présentation :</b> Investissement en capital humain et financement pour l'économie bleue de l'Afrique	<b>Dr Mohamed SEISAY</b>	UA/IBAR
11:15 -11:30	<b>Présentation 4 :</b> Analyse bio-socio-économique de la gestion des pêches en Afrique	<b>Prof. Sagesse AKPALU</b>	Institut ghanéen de gestion et d'administration publique
11:30 -11:45	<b>Présentation 5 :</b> L'industrie émergente de l'aquaculture côtière et marine en Afrique	<b>M. Ernest OBENG CHUKU</b>	Centre d'excellence africain sur la résilience côtière
11h45-12h15	<b>Discussion</b>	<b>Tous les participants</b>	

## PAUSE

### APRÈS-MIDI

Temps	Activité	Responsabilité	
13:30-13:45	<b>Présentation 6</b> : Développement des activités en amont et en aval de la chaîne de valeur halieutique	<b>Mme Helen MOEPI</b>	UA/IBAR
13:45-14:00	<b>Présentation 7</b> : Le rôle des organismes régionaux de pêche dans la mise en œuvre de la stratégie africaine de l'économie bleue	<b>M. Mohamed SADIKI</b>	COMHAFAT
14:00-14:15	<b>Présentation 8</b> : Harmonisation des opérations institutionnelles et Domestication des instruments internationaux	<b>Monsieur Kwame MFODWO</b>	Institut Africain de l'Economie Bleue
14:15-14:30	<b>Présentation 9</b> : Gouvernance et organisation des espaces maritimes (AMP, gestion durable des ressources)	<b>Pr Benjamin CAMPION</b>	Département des pêches et de la gestion des bassins versants, Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah
14h30-14h45	<b>Présentation 10</b> : Etude de cas sur les AMP	<b>Dr Alberta SAGOE</b>	Centre d'excellence africain sur la résilience côtière
14h45-15h15	<b>Discussions</b> <b>Clôture de la Conférence</b>	<b>Tous les participants et organisateurs</b>	

## ANNEXE IV : Recommandations

- A. Considérant** que la CNUDM 1982 constitue une contribution importante à la promotion du progrès économique et social pour tous et au développement durable des océans et des mers ;
- B. Notant** que les Nations Unies ont inscrit le développement des océans parmi leurs objectifs de développement durable (ODD), y compris l'ODD14, qui vise à « conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable » ;
- C. Constatant** la définition de l'économie bleue par la Charte sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique (La Charte de Lomé ), qui précise que le terme « économie bleue » englobe les activités économiques des espaces marins et aquatiques dans les océans, les côtes, les mers , rivières, lacs, eaux souterraines, zones humides, plaines inondables et ressources en eau associées ;
- D. Étant donné** que l'Union africaine appelle l'économie bleue "la nouvelle frontière de la renaissance de l'Afrique" et que l'approche de l'économie bleue ou océanique, telle que décrite dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, "contribuera énormément à la transformation et à la croissance du continent" ;
- E. Rappelant** l'accent mis par la Stratégie Maritime Intégrée pour l'Afrique à l'horizon 2050, sur la nécessité de mettre en place sur l'ensemble du continent une économie bleue et océanique intégrée et multidimensionnelle ;
- F. Confirmant** le rôle des organisations régionales de pêche dans la coopération, la gestion intégrée de la pêche et de l'aquaculture, la gouvernance de l'économie bleue durable ;
- G. Considérant** que la vision de la stratégie de l'économie bleue en Afrique est de guider le développement d'une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance du continent ;
- H. Soulignant** que la Stratégie africaine pour l'économie bleue couvre les cinq domaines thématiques, considérés comme essentiels à la croissance de l'économie bleue en Afrique :
1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables ;
  2. Navigation/transport maritime, commerce, ports, sécurité maritime, sécurité en mer et application de la réglementation ;
  3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures ;
  4. Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes
  5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants.
- I. Conscient** des défis auxquels est confrontée l'économie bleue, notamment : Insécurité maritime et, extraction minière non durable, développement côtier mal planifié et non réglementé, activités anthropiques non durables, impacts du changement climatique, impact de la pêche INN, perte de biodiversité, cadres réglementaires et institutionnels faibles.

**Pour libérer tout le potentiel du secteur de la pêche et la promesse d'une économie bleue durable, les participants à cette conférence ont formulé les recommandations suivantes :**

1. Promouvoir l'alignement des États sur les grandes politiques et initiatives mondiales et africaines, notamment : la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer 1982, l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; Stratégie maritime intégrée de l'Afrique 2014 (AIMS 2050), Cadre politique panafricain et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture (CPSR) 2014, Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ; la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique de 2016 ( Charte de Lomé ), la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine, L'Accord de Paris sur le changement climatique,
2. Encourager la Commission de l'Union Africaine à assumer pleinement sa mission en matière d'économie bleue qui consiste à :
  - ✓ Sensibiliser, renforcer les capacités et partager les meilleures pratiques en matière d'économie bleue ;
  - ✓ Soutenir la mise en place de mécanismes de gouvernance bleue pour assurer la planification et la coordination aux niveaux continental, régional et national ;
  - ✓ Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue.
3. Mettre en place au niveau de l'Union Africaine, un Bureau dédié à la gouvernance bleue en tant qu'institution autonome, afin de mieux garantir l'indépendance, la multidisciplinarité et la transversalité de l'économie bleue ;
4. Mettre en place dans chaque Communauté Economique Régionale, une structure de coordination de l'économie bleue et travailler en parfaite synergie avec le Bureau de Coordination de l'Union Africaine et les institutions régionales spécialisées, notamment les organisations régionales de pêche ;
5. Développer au niveau des Etats une stratégie d'économie bleue et mettre en place une structure de coordination, et de suivi de son exécution ;
6. Institutionnaliser le processus de Planification de l'Espace Maritime et de Gestion Intégrée des Zones Côtières pour :
  - ✓ Allouer des espaces spécifiques aux activités de l'EB,
  - ✓ Minimiser les conflits avec d'autres activités de l'économie bleue
  - ✓ Garantir une visibilité à long terme aux investisseurs privés et publics
7. Évaluer le potentiel bleu et développer un système de comptabilité nationale approprié pour fournir une image globale de la contribution d'EB à la valeur ajoutée et à la création d'emplois ;
8. Intégrer les communautés dans le processus de développement de l'EB et initier des activités visant à renforcer leur résilience et à réduire leur vulnérabilité au changement climatique, à la pollution, aux pandémies...;

- 9.** Développer la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture pour contribuer de manière optimale à une économie bleue inclusive durable ;
- 10.** Concevoir un cadre pour introduire, développer ou améliorer la gestion efficace des aires marines protégées (AMP) afin de préserver la santé des écosystèmes ;
- 11.** Optimiser la conservation et l'exploitation durable de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de la croissance bleue et minimiser les conflits avec les autres activités de l'économie bleue;
- 12.** Développer la pêche artisanale tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus ;
- 13.** Attirer et promouvoir les partenariats (PPP) et les investissements des secteurs privé et public et le financement de la pêche et de l'aquaculture ;
- 14.** Etablir une politique de développement des compétences requises pour asseoir et réussir une politique d'économie bleue durable ;
- 15.** Améliorer le système d'analyse et d'aide à l'information à tous les niveaux pour une prise de décision éclairée en matière d'économie bleue ;
- 16.** Développer des stratégies de communication sur l'économie bleue et mieux faire connaître le concept.